

## **Compte-rendu du Bureau du 30 juin 2010**

Les membres du Bureau syndical se sont réunis le 30 juin 2010 à 18 heures 30 à La-Voulte-sur-Rhône, sous la Présidence de Monsieur Maurice QUINKAL, Président du SIVU.

Étaient présents : Maurice QUINKAL, Aïda BOYER, Laurent CLÉREL, Didier PICHERAL, Guy CAVENEGET, Michel BERTRAND, Patricia CURTIUS.

Assistaient également : Bernard ARNAUDON, Ludovic BAYLE, Christelle CAILLE, Gilbert CAPEILLÈRE, Henry-Pascal ELDIN, Guy FRÉRY, Daniel SUSZWALAK.

### **1) Compte épargne-temps : modifications réglementaires et décisions à prendre**

Compte tenu de points plus urgents à traiter, ce premier point est reporté.

### **2) Point sur les relations avec le Conseil Général suite à l'entretien avec M. Terrasse, Président**

Daniel Suszwalak présente le relevé de décisions qui a été soumis au Conseil général suite à la réunion du 18 juin 2010.

Il a tout d'abord été acté avec M. Terrasse que le SIVU serait subventionné à hauteur de 225 K€ euros pour l'année 2011.

À partir de 2012, les subventions, au vu de la conjoncture économique actuelle, seraient attribuées sous plusieurs conditions :

- a. M. Terrasse demande aux services du CG de déterminer si certaines prestations informatiques qu'ils externalisent pourraient être confiées au SIVU.
- b. Il demande également à M. Quinkal, en tant que conseiller général délégué aux TIC, de rassembler les établissements publics proches du Conseil général qui pourraient être partenaires du SIVU, tels le SDIS, le PNR des Monts d'Ardèche, le SDEA, le SDE,...
- c. Dans le cadre du schéma directeur bi-départemental territorial d'aménagement numérique (SDTAN), le Président du Conseil Général souhaite que soit traitée la question de la mutualisation des moyens entre les structures promouvant les TIC en Drôme et en Ardèche. Cela remet en question pour le SIVU la construction des nouveaux locaux à Saint-Agrève. En effet, l'installation à Saint-Agrève pourrait handicaper le positionnement stratégique du SIVU dans un schéma bi-départemental, sauf s'il est aidé en conséquence.
- d. M. Terrasse souhaite également que le SIVU identifie parmi ses services ceux qui sont porteurs de service public ou de plus-value territoriale : certains pourraient être abandonnés à plus ou moins long terme.
- e. En outre, pour augmenter les recettes du SIVU et ainsi pérenniser son existence et la qualité de ses interventions, il suggère une réflexion sur l'augmentation des tarifs de certains services.
- f. Par ailleurs, il préconise un nouveau plan de maîtrise des charges de fonctionnement afin d'économiser 70 000 euros supplémentaires d'ici 2012.

Dans ces conditions, une prise de décision des élus quant à la construction envisagée à Saint-Agrève apparaît nécessaire.

Au regard de ces nouvelles perspectives, le Président Quinkal recommande de freiner les procédures avec la Communauté de Communes du Haut-Vivarais avec laquelle était projetée la construction d'un nouveau bâtiment. L'avenir du SIVU est trop incertain pour qu'il s'engage aujourd'hui aux côtés de la Communauté de Communes : si le Conseil Général finit par annuler ses subventions, le SIVU risque d'être intégré à d'autres structures et cela, même s'il fait des économies budgétaires.

A la majorité, le Bureau demande au Président de signifier à la Communauté de Communes du Haut Vivarais l'ajournement du projet de construction au moins jusqu'à la fin de l'année 2010, avant toute décision finale.

### **3) Construction du bâtiment à Saint-Agrève : approbation de la convention de mandat à la Communauté de Communes, question de la valeur de rachat du bâtiment, permis de construire...**

Point traité ci-dessus.

#### **4) Création d'un poste d'adjoint technique de première classe suite à réussite à examen professionnel**

Un agent ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de première classe, le Bureau accepte de créer le poste correspondant au tableau des effectifs avec effet au plus tôt, et félicite l'agent pour sa réussite.

#### **5) Avenant au marché "Plan École Numérique Rurale"**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour, un nouveau marché ayant été programmé.

#### **6) Présentation du bureau virtuel "GRAPPE"**

Ce point sera traité lors d'un prochain Bureau.

#### **Questions diverses**

##### **a) Campagnol.fr**

Lors du Bureau précédent a été discutée la question d'inclure l'offre campagnol.fr aux services du SIVU, en proposant de la valeur ajoutée (comme de la formation ou de la maintenance). Les échanges avec le Président de l'ADEP ont permis d'éclaircir ce point, mais dans le mauvais sens : les collectivités adhérentes au SIVU peuvent utiliser le service, mais le SIVU n'interviendra pas plus que dans les autres départements. Le Bureau exprime sa déception par rapport à cette situation.

##### **b) Arbitrages – appel à projets CCM**

Le budget utilisé pour le renouvellement du matériel informatique des centres multimédia est en-dessous de celui qui était prévu au départ. Les services proposent d'équiper les points d'accès publics à internet (PAPI) de Lachapelle/Aubenas, St Apollinaire de Rias, Chandolas et Vallon Pont d'Arc, qui montrent une vive implication dans la vie de la localité, en périphériques et vidéo-projecteurs.

Désapprobation des élus, qui réitèrent leur position prise lors de la commission, les PAPI ne répondant pas au même cahier des charges que les centres multimédia.